

### Gens du voyage

**La loi relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en œuvre dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage. Elle poursuit un double objectif : répondre au souci légitime des élus locaux d'éviter des stationnements illicites sur leur territoire d'une part, et assurer la libre circulation des biens et des personnes et répondre ainsi à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil aux conditions décentes d'autre part**

A Meaux et dans le Pays de Meaux, le Président et ses collègues élus respectent les obligations légales en garantissant des conditions de vie décentes aux gens du voyage tout en continuant à mener une politique ferme en matière d'occupation illégale des terrains.

La CAPM a procédé à la rénovation totale de l'aire d'accueil de « Meaux-Poincy » pour un montant total d'investissement de 1,4 million d'euros. Des sanitaires individualisés sont installés pour chaque emplacement et un système de prépaiement pour l'eau et pour l'électricité est instauré. Ce dispositif permet aux familles de ne payer que ce qu'elles consomment et au gestionnaire d'éviter les impayés.



Par ailleurs, les élus communautaires ont acté le principe d'une intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux en direction des communes afin qu'elles puissent protéger leurs espaces publics des stationnements illégaux des gens du voyage. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la solidarité communautaire. Des travaux ont été conduits à Barcy, Chambry, Mareuil-lès-Meaux, Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Penchard, Poincy, Trilport, Varreddes.

Enfin, les élus de l'intercommunalité ont pris la décision de lancer la première phase d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour la résorption de l'habitat illégal et précaire. Dans un premier temps, un diagnostic sera réalisé à l'échelle de l'agglomération. Ensuite, en lien avec chaque commune concernée, il conviendra de s'inscrire dans un processus permettant aux familles semi-sédentaires, installées sur le territoire du Pays de Meaux depuis plusieurs années de pouvoir disposer à terme, de conditions de logement décentes et pérennes et de faciliter leur insertion économique et sociale.